

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Approuvé par le Conseil
Cilly le 4 octobre 2021

Approuvé par le Conseil
Cilly le 20 juin 2022

Approuvé par le Département compétent du
Canton de Vaud
Lausanne le **2 JUIL 2023**

Approuvé par le Département compétent du
Canton de Vaud
Lausanne le **10 MAI 2025**

Dossier n° 2110

Versé au (numéro) 23.03.2022

PLANEL

Lausanne

LEGENDE

Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan d'affectation du village
- Périmètres des plans d'affectation légaux

Affectations du sol

- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification
- Zone affectée à des besoins publics 16 LAT - lots d'identification
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone viticole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT - lots à titre indicatif (art. 1 RLVEF)
- Aire forestière 18 LAT - lots à titre indicatif de la nature forestière (art. 15 al. 1 LPE) - soumises à enquête publique

Mesures de construction

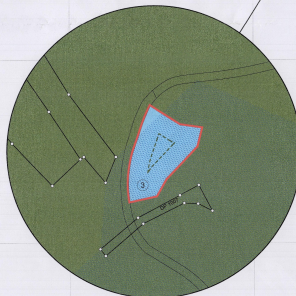
- Limite des constructions en ligne de forêt
- Espace réservé aux eaux - tracé indicatif (voir plans n° 1 à 4)

Mesures d'équipement

- Itinéraires cartonnés de randonnée pédestre - tracés indicatifs

Mesures de protection

- Objets portés à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale - n° d'identification
- Objets portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- Zones 5 et périmètres de protection des eaux
- Régions archéologiques - n° d'identification
- Secteurs de protection du site 16 LAT
- Périmètre du plan de classement du 20 janvier 2016
- Monuments culturels : bâtiments notés 1 au recensement architectural
- Monuments culturels : bâtiments / objets notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels : bâtiments notés 3 au recensement architectural
- Monuments culturels : bâtiments notés 4 au recensement architectural
- Monuments culturels : bâtiments / objets portés à l'inventaire
- Monuments culturels : monuments historiques
- Vies de communication historique d'importance nationale avec substance
- Parcs et jardins historiques ICOMOS
- Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT

DECHETTERIE ET PLACE DE DEPOT
1 / 1000ANTENNE ET PLACE DE LAVAGE
1 / 1000STEP ET DEPOT DE LA VOIRIE
1 / 1000